



# CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 mai 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 17  
Présents : 14  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 mai à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 mai 2025.

**Présents :** MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORTONE, Laurent GUILLOT, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.  
Mmes Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT.

**Procuration :** Marie-Claude DESCHAMPS a donné procuration à Marinette DUVOUX.  
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.  
Céline VILLAC a donné procuration à Denis LESIEUR.

**Secrétaire :** Simone GAVEAU

## ORDRE DU JOUR

1. **Information sur les décisions.**
2. **Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).**
3. **Affaires financières :** subventions aux associations
4. **Service Enfance Jeunesse :**
  - a) Rémunération des stagiaires BAFa mineur.
5. **Bibliothèque municipale : soirée conte dans le cadre du festival « Amies Voix »**
6. **GIP Pro Santé :** modification de la convention
7. **Jurés d'assise 2026**
8. **Taxe locale sur la publicité extérieure 2026**
9. **Comptes rendus de réunions.**
10. **Informations et questions diverses.**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Simone GAVEAU se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le compte rendu du 1<sup>er</sup> avril 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour.

## 1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
03	04/04/2025	Renouvellement de la Concession n°103		440,00 €
04	04/04/2025	Monument aux Morts : rechampissage des caractères existants	Pompes Funèbres et Marbrerie FURDIS 140 avenue de Châteaudun 41000 BLOIS	2 490,00 €
05	04/04/2025	Achat débroussailleuse thermique à main	GREEN 41 326 Avenue du Grain d'Or - ZI 41350 VINEUIL	1 019,15 €

06	04/04/2025	<b>Achat tondeuse autoportée Ferris</b>	<b>GREEN 41</b> 326 Avenue du Grain d'Or - ZI 41350 VINEUIL	<b>12 420,00 €</b>
07	10/04/2025	<b>Installation coffret de prises extérieur sur terrain blanc face à la mairie</b>	<b>THIBIERGE S.A.S</b> ZA La Tremblaie - BP 2 41190 HERBAULT	<b>6 145,73 €</b>
08	10/04/2025	<b>Convention d'appui au projet : optimisation du patrimoine bâti des équipements publics de la commune</b>	<b>CAUE</b> 34 avenue Maunoury 41000 BLOIS	<b>500,00 €</b>
09	10/04/2025	<b>Illumination de Noël : achat de motifs et de fixations</b>	<b>PYRO-FETES</b> 24 rue de la Fosse Mardeaux 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	<b>6 585,12 €</b>
10	11/04/2025	<b>Eclairage public : rénovation de 2 projecteurs du parking de la rue des Ecoles</b>	<b>SPIE Citynetworks</b> ZA La Charprale 37173 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex	<b>1 609,13 €</b>
11	11/04/2025	<b>Chaufferie principale : remplacement circulateur</b>	<b>ACS MOUSSI</b> 25 rue du haut Bourg 41000 ST-SULPICE-DE-POMMERAY	<b>1 266,48 €</b>
12	11/04/2025	<b>Bibliothèque : remplacement d'un radiateur</b>	<b>ACS MOUSSI</b> 25 rue du haut Bourg 41000 ST-SULPICE-DE-POMMERAY	<b>472,87 €</b>
13	11/04/2025	<b>Ecole élémentaire : Remplacement de 2 radiateurs gaz</b>	<b>ACS MOUSSI</b> 25 rue du haut Bourg 41000 ST-SULPICE-DE-POMMERAY	<b>5 326,20 €</b>
14	14/04/2025	<b>Rénovation du réseau d'éclairage public</b>	<b>SPIE Citynetworks</b> ZA La Charprale 37173 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex	<b>35 999,65 €</b>
15	15/04/2025	<b>Délivrance d'une concession n° 341 case de columbarium n°20</b>		<b>525,00 €</b>
16	15/04/2025	<b>Fourniture et pose d'une horloge astronomique – Chemin de Vassault</b>	<b>SPIE Citynetworks</b> ZA La Charprale 37173 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex	<b>525,00 €</b>
17	15/04/2025	<b>Délivrance de la concession n°342</b>		<b>220,00 €</b>
18	25/04/2025	<b>Gymnase : mise en conformité incendie</b>	<b>BAT'ISOL</b> 4 rue de la Croix de Pierre ZA de l'Artouillat 41120 LES MONTILS	<b>32 021,40 €</b>
19	25/04/2025	<b>Garderie élémentaire : modification plomberie et électricité</b>	<b>ACS MOUSSI</b> 25 rue du haut Bourg 41000 ST-SULPICE-DE-POMMERAY	<b>1 383,40 €</b>
20	28/04/2025	<b>Aménagement de la rue des Tilleuls : travaux</b>	<b>COLAS FRANCE SAS</b> 2 rue René Descartes ZA des Gailletrous II 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR	<b>852 969,31 €</b>

## 2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2025-05	26/02/2025	AA 272	6 rue des Moissons
2025-06	21/03/2025	AC 340 - 344 – 342 – 343 – 346 et 93	15 rue des Petits Prés
2025-07	18/03/2025	AC 21	6 rue des Cerisiers

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

## 3) AFFAIRES FINANCIERES : subventions aux associations

Monsieur le maire donne la parole à Chantal HUET.

### Subventions communales

Chantal HUET présente les conclusions de la commission qui s'est réunie le 29 avril dernier.

Les dossiers de demande de subvention devaient être déposés en mairie au plus tard le 15 avril 2025.

4 associations n'ont pas répondu (l'ASPADES, la Gym Volontaire, le modélisme et la troupe de théâtre « avec et sans complexe ») et d'autres n'ont pas demandé de subvention : le Comité des Fêtes, La Country Faucon 59-41 et l'association Vivre et Sortir.

La commission a étudié les dossiers au vu des documents fournis par les associations : les derniers bilans financiers, le rapport de la dernière assemblée générale et les attestations d'assurance pour les locaux utilisés.

#### AÏKIDO

Subvention accordée en 2024 : 800 €

Subvention demandée en 2025 : 800 € pour achat de matériel et tapis.

Position de la commission : 600 €.

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 600 €.**

#### SAINT-SULPICE BASKET

Subvention accordée en 2024 : 1 500 € + participation de la commune pour l'achat de nouveaux panneaux.

Subvention demandée en 2025 : 2 000 €. Ils s'occupent beaucoup des jeunes et font des actions pour recueillir des fonds supplémentaires.

Position de la commission : subvention 1 500 €

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1 500 €.**

#### UNION SAINT-SULPICIEENNE DE CYCLOTOURISME ET VTT

Subvention accordée en 2024 : 300 €

Subvention demandée en 2025 : 300 € pour leur représentation dans les différentes organisations départementales, régionales et nationales pour la semaine fédérale. Ils participent aux entraînement des enfants de l'école pour l'étoile cyclo.

Position de la commission : 300 €.

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

#### ENTENTE FOOTBALLISTIQUE SAINT-SULPICE-FOSSE-MAROLLES

Subvention accordée en 2024 : 300 €

Subvention demandée en 2025 : 300 €

Position de la commission : 300 €.

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

#### TENNIS CLUB DE LA CISSE

Subvention accordée en 2024 : 400 €

Subvention demandée en 2025 : 500 € pour l'organisation des championnats et tournois.

Position de la commission : 500 €.

✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 500 €.**  
(Corinne SAINT-OUEN, Présidente du club, ne prend pas part au vote.)

## SAINT-SULPICE TENNIS DE TABLE

Subvention accordée en 2024 : 800 €

Subvention demandée en 2025 : 1 000 €. Ils avaient une trésorerie négative en juin 2024 du fait de l'emploi d'un éducateur diplômé qui entraîne les jeunes et intervient auprès des écoles et du centre de loisirs.

Position de la commission : 800 €.

- ✓ **A la majorité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 800 €.**  
*15 votes pour et 2 abstentions (Denis LESIEUR et Céline VILLAC)*

## TRAINS MINIATURES DE LOIRE

Subvention accordée en 2024 : 300 €

Subvention demandée en 2025 : 300 €. Ils interviennent lors de la fête au village.

Position de la commission : 300 €.

- ✓ **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 €.**

## Subventions hors commune

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Association	Total	Votes
<b>ADER</b> (Association Départementale d'Education Routière)	<b>80 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Prévention routière</b>	<b>100 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher</b>	<b>80 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Association Vallée de la Cisse</b>	<b>100 €</b>	<b>Unanimité</b> <i>Simone GAVEAU, Trésorière de l'association, ne prend pas part au vote.</i>
<b>Secours Populaire</b>	<i>Commune : 120 € Colis seniors : 75,85 € Arrondi à 200 €</i>	<b>Unanimité</b>
<b>Banque alimentaire de Loir-et-Cher</b>	<b>120 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Association des secrétaires de mairie</b>	<b>60 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Mémorial de la résistance</b>	<b>60 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Secours catholique</b>	<b>120 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>ASLD</b> (Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses)	<b>120 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Croix rouge</b>	<i>Commune : 120 € Colis seniors : 116,82 € Arrondi à 240 €</i>	<b>Unanimité</b>
<b>Les restos du cœur</b>	<i>Commune : 200 € Colis seniors : 221,46 € Arrondi à 425 €</i>	<b>Unanimité</b>
<b>AFM Téléthon</b>	<i>Commune : 110 € Colis seniors : 81,94 € Arrondi à 195 €</i>	<b>Unanimité</b>
<b>Médecin sans frontière</b>	<i>Commune : 40 € Colis seniors : 34,88 € Arrondi à 75 €</i>	<b>Unanimité</b>

## Dons issus des colis seniors

Des personnes bénéficiaires du colis senior de fin d'année ont fait le choix de faire don du montant de leur colis à des associations ou de laisser le montant au budget communal (688,74 €).

Les dons faits aux associations ont été reportés dans le tableau de subvention aux associations.

Le total des dons est de : 1 254,57 €.

## Subventions allouées aux écoles

Ecole maternelle	Montant
Coopérative scolaire maternelle	Commune : 755 € Colis seniors : 34,88 € <b>Arrondi à 790 €</b>

Ecole élémentaire	Montant
Coopérative scolaire élémentaire	1 285 €

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Monsieur le maire rappelle qu'une cagnotte gérée par l'Education Nationale a été ouverte pour le voyage à Noirmoutier. Toute personne peut faire un don gratuitement.

### 4) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Rémunération des stagiaires BAFA mineurs

Des stagiaires BAFA mineurs vont être recrutés au Service Enfance Jeunesse pour l'été par le biais de Contrat d'Engagement Educatif.

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> avril dernier le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à recruter ces stagiaires BAFA mineurs sous Contrat d'Engagement Educatif.

En ce qui concerne leur rémunération, un décret stipule que dans le cadre des contrats d'enseignement éducatifs, la rémunération minimale par jour est de 4,3 fois le SMIC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 (contre 2,20). Il est donc nécessaire de reprendre une délibération fixant la base de rémunération des stagiaires BAFA mineurs.

Le salaire minimum applicable est défini en jour ; il est fixé au minimum à **4,30** fois le montant du SMIC horaire **depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025** (contre 2,20). Il est proposé au conseil municipal de retenir un taux de **51,08 € brut par jour**. Ce montant évoluera proportionnellement à l'évolution du SMIC.

Monsieur le maire propose donc de créer 3 emplois d'adjoint d'animation pour l'été 2025 sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs. Ce contrat d'engagement éducatif comprend 4 journées réunions de préparation pour le séjour de l'été 2025, et 14 jours de stage d'approfondissement du BAFA qui se dérouleront au cours de l'été 2025.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Monsieur le maire et Audrey SAUSSAYE, Directrice du Service Enfance Jeunesse ont rencontré dernièrement la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Monsieur le maire s'est renseigné à propos des contraintes liées aux contrats avec des mineurs. La réponse était qu'il y aurait moins de contraintes si on ne recrutait que des bénévoles. Le choix de la commune reste de les rémunérer.

Pour information le Loir-et-Cher a perdu 20 % de jeunes de moins de 3 ans en 10 ans. Ce constat se retrouve malheureusement dans nos effectifs scolaires.

### 5) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : soirée conte dans le cadre du festival « Amies Voix »

Dans le cadre du festival « Amies Voix », la bibliothèque municipale souhaite proposer un spectacle tout public intitulé : « Le Goût des mots » de Najoua DARWICHE qui se déroulera à la salle polyvalente le vendredi 3 octobre prochain.

Le coût du spectacle, la mise en place des installations techniques, la réalisation et l'impression des outils de communication sont pris en charge par le Conseil Départemental.

La commune devra assurer les frais d'hébergement et de restauration de l'artiste et prévoir la collation à l'issue du spectacle.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mise en place de ce spectacle.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 6) GIP Pro Santé : modification de la convention

Une convention a été signée en 2022 avec le GIP Pro Santé pour l'installation de médecins dans les cabinets médicaux du Pôle Santé.

Suite à l'intégration de 3 nouveaux membres (la Communauté de communes des 4 vallées (Loiret), la Communauté de communes du Perche (Indre-et-Loire) et Salbris), le GIP Pro Santé a modifié la convention constitutive et demande que cette nouvelle convention soit signée.

Monsieur le maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer cette nouvelle convention.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 7) JURES D'ASSISES 2026

Dans chaque commune, le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms. Ce nombre est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (1 pour la commune, donc 3 noms tirés au sort).

Pour mémoire, il est rappelé que l'on ne peut pas retenir les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, conformément aux dispositions de l'article 255 du Code de Procédure Pénale.

Ont été tirés au sort :

- Page 62 ligne 3 : Philippe GATIEN - 8 rue des Tamaris.
- Page 22 ligne 9 : Guy BOUZY - 67 route de Cabochon à Blois.
- Page 79 ligne 4 : Caroline HUCK épouse BESNARD - 11 rue de Bel Air.

## 8) TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE 2026

Le barème tarifaire de la taxe locale de publicité extérieure (TLPE) est revalorisé chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'avant-dernière année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France est de + 1.8 % pour 2024 (source INSEE).

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'arrêté du 20 mars 2025 fixe ainsi les nouveaux tarifs maximums pour l'année 2026 en fonction de la surface et de la nature du support et de la taille de la commune ou de l'EPCI dont elle fait partie :

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### 1. Les enseignes

Population de la collectivité	Superficie ≤ 12 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	18,90 €/m <sup>2</sup>	37,70 €/m <sup>2</sup>	75,60 €/m <sup>2</sup>
50 000 à 199 999 habitants	24,80 €/m <sup>2</sup>	49,70 €/m <sup>2</sup>	99,50 €/m <sup>2</sup>
200 000 habitants et plus	37,70 €/m <sup>2</sup>	75,40 €/m <sup>2</sup>	148,90 €/m <sup>2</sup>

### 2. Les dispositifs et préenseignes non numériques

Population de la collectivité	Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	18,90 €/m <sup>2</sup>	37,80 €/m <sup>2</sup>
50 000 à 199 999 habitants	24,80 €/m <sup>2</sup>	49,70 €/m <sup>2</sup>
200 000 habitants et plus	37,70 €/m <sup>2</sup>	75,40 €/m <sup>2</sup>

### 3. Les dispositifs et préenseignes numériques

Population de la collectivité	Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	56,70 €/m <sup>2</sup>	113,30 €/m <sup>2</sup>
50 000 à 199 999 habitants	74,70 €/m <sup>2</sup>	147,50 €/m <sup>2</sup>
200 000 habitants et plus	112,90 €/m <sup>2</sup>	220,80 €/m <sup>2</sup>

Les enseignes de moins de 7 m<sup>2</sup> en surfaces cumulées sont exonérées de plein droit.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 9) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

### Conseil Communautaire du 25 avril 2025

#### Territoire Zéro Non Recours -TZNR

Agglopolys est lauréat de l'appel à projet de l'Etat « Territoire zéro non recours » (TZNR). Ce dispositif cherche à faciliter et simplifier l'accès aux droits et ainsi à limiter le non recours. En effet, beaucoup de personnes ne bénéficient pas des aides auxquelles elles ont pourtant droit pourtant pour des causes variées (difficulté avec l'informatique, manque d'information..).

3 lieux ont été ciblés pour aller à la rencontre des habitants et faire un bilan avec ceux qui le souhaitent : Place Coty à Blois, Veuzain-sur-Loire et à Françay.

## 10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### a) Rue des Tilleuls

3 offres (BSTP, EUROVIA et COLAS) ont été reçues en mairie. Après analyse des offres par le maître d'œuvre ARCAMZO, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise COLAS pour 852 969,31 €. Xavier LEBRASSEUR précise que ce montant est d'environ 100 000 € HT moins cher que l'estimation du maître d'œuvre.

Une réunion d'information est prévue le 14 mai prochain avec les riverains de la rue des Tilleuls.

Subventions : 50 000 € (DSR). En attente de la DETR, du Fonds Vert et des amendes de police.

### b) Renouvellement alimentation en gaz

Un appel d'offre a été lancé pour le renouvellement du contrat de fourniture de gaz. 3 offres (TOTAL ENERGIE, ENGIE et EDF) ont été reçues en mairie. La seule offre respectant les critères est celle de TOTAL ENERGIE qui était aussi le moins disant et le plus clair.

TOTAL ENERGIE a donc été choisi pour une durée de 42 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

### c) Aménagement aire de jeux rue de la Tonnelle

Une pétition est parvenue en mairie pour demander l'installation d'une aire de jeux rue de la Tonnelle. Le budget 2025 étant voté, ce projet sera étudié dans l'année pour être éventuellement mis au prochain budget.

### d) Conventions avec les communes pour le Service Enfance Jeunesse

Une rencontre a eu lieu le 9 avril dernier avec les communes qui ont signé la convention pour le centre de loisirs. Cette convention comprend notamment des compensations financières.

Les représentants de ces communes souhaitent avoir des explications sur les montants qui leur étaient demandés pour 2024.

Il a également été question d'une convention pour le local ados. La commune de Fossé n'a pas souhaité s'engager.

### e) Cérémonies

- **La commémoration du 8 mai** commencera à 9h30, suivie d'un vin d'honneur. Monsieur le maire fait appel aux bénévoles.
- **La cérémonie de bienvenue aux nouveaux habitants** aura lieu le samedi 17 mai à 11h00 à la salle des fêtes. L'invitation n'était pas individuelle mais elle est passée sur plusieurs « Petit Bavard » et sur le Facebook de la commune. Les membres du conseil municipal y sont conviés, ainsi que les présidents de toutes les associations.

#### **f) Fête au village**

Le coffret électrique est en cours d'installation.

*Chantal HUET présente le programme* : Il y aura les mêmes exposants que l'année dernière. Il y aura en plus, un vendeur de fromages de chèvre.

L'entente footballistique a confirmé qu'ils organiseraient la brocante.

La dernière réunion de préparation aura lieu le jeudi 5 juin à 18h30.

#### **g) Renouveaulement du conseil communautaire**

La commune compte actuellement 1 seul représentant au conseil communautaire (Monsieur le maire). Il est envisagé que, pour une meilleure représentation des villes moyennes (Villebarou, Chailles, les Montils, Valloire-sur-Cisse et Saint-Sulpice), les représentants de ces communes passent de 1 à 2 élus.

#### **h) Coupure d'eau**

La commune a été informée d'une coupure d'eau le mardi 13 mai de 8h à 16h30 qui impactera la rue Jean-Victor Joly, la rue et l'impasse des Petits Prés, la rue des Martinets, la rue et le chemin de la Planchette, la route de la Forêt et la rue du 19 mars 1962.

#### **i) Commerce rue des Tilleuls**

Plusieurs personnes ont visité l'ancien local de la supérette. Ils ont été informés des travaux qui auront lieu dans la rue prochainement.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 3 juin 2025 à 20h15**

**La séance est levée à 21h35.**